

Faits saillants de l'avis préliminaire sur les impacts de la pandémie sur les populations vulnérables.

Cet avis produit à la suite d'une demande du ministre du Travail de l'emploi et de la Solidarité sociale vise à documenter les impacts de la pandémie sur les populations vulnérables et comment les organismes communautaires pourraient contribuer à atténuer ses impacts. Le Comité constate que toutes les données sur les effets de la pandémie ne sont pas disponibles et ses effets à moyen et long terme sur les populations vulnérables doivent être documentés. Le Comité propose d'abord un avis préliminaire visant à faire état de quelques impacts importants et à suggérer quelques actions prioritaires. La deuxième phase requerra l'aval du ministre pour approfondir les effets ainsi que les angles morts de la crise sanitaire.

Les inégalités sociales sont la principale source de vulnérabilité. La crise sanitaire a surtout exacerbé certaines vulnérabilités, en a généré de nouvelles et continuera à en créer. Les répercussions de la pandémie sont notamment économiques, sociales, psychologiques et affectent certains groupes vulnérables de façon disproportionnée : jeunes, personnes âgées, femmes, immigrants, autochtones, travailleurs précaires. Les personnes seules et les couples sans enfants sur l'aide sociale ou ayant un faible revenu ont particulièrement subi les impacts de l'augmentation du coût de la vie sans que leur couverture des besoins de base soit améliorée. Ce qui accentue les disparités des conditions de vie. L'accroissement de l'isolement social, l'aggravation de l'itinérance, l'exacerbation des enjeux de santé mentale, la persistance des inégalités numériques figurent aussi parmi les impacts relevés dans cet avis. La crise a eu aussi une grande incidence sur l'accessibilité aux services tant communautaires que publics. Cependant, il manque le portrait complet de cet impact. Le Comité suggère que les solutions soient globales et faites selon une vision intersectionnelle, de prévention de la pauvreté et de l'exclusion sociale. À cet égard, il recommande :

- D'optimiser la gouvernance de la crise au plan social chapeauté par le ministre du Travail de l'Emploi et de la Solidarité sociale afin d'accroître l'efficacité et l'efficacite de l'aide aux populations vulnérables.
- D'améliorer de façon urgente la situation financière des bénéficiaires de l'aide sociale en utilisant les programmes existants tels que le Plan d'action gouvernementale pour l'inclusion économique et la participation sociale (PAGIEPS) pour fournir une aide directe aux populations vulnérables;
- D'accélérer le renouvellement des différents plans d'action en cours tel que le programme d'aide aux organismes communautaires et simplifier les procédures d'accès aux aides;
- Pour favoriser l'aide à la décision de mettre en place un projet pilote de collecte de données sur la pauvreté et l'exclusion sociale à temps réel. Il pourrait se faire en collaboration avec tous les acteurs communautaires et gouvernementaux. Les données probantes sur la pauvreté et l'exclusion sociale agrégées serviront pour agir vite, mieux et plus en amont.
- Maintenir l'accessibilité et la continuité des services publics et communautaires même ceux considérés comme non essentiels facilitant par exemple l'intégration au travail, le soutien à l'éducation, etc.

Le Comité constate également que la crise a révélé positivement de nouvelles façons de travailler et de collaborer qui ont permis de répondre efficacement aux différentes problématiques. La pandémie est une opportunité pour tirer des leçons de ce qui a bien fonctionné afin de se préparer pour de futures crises. Si le Québec s'en sort un peu mieux, c'est peut-être grâce à son filet social. Resserrer les mailles de ce filet éviterait que d'autres personnes ou groupes redeviennent vulnérables advenant une crise plus grave.